

# ACTION URGENTE

## INDE. UN DÉFENSEUR DES DROITS DES *DALITS* EST TOUJOURS DÉTENU SANS INCULPATION

**Chandrashekhar Azad « Ravan », éminent défenseur des droits des *dalits* (opprimés), est en détention administrative depuis le 3 novembre 2017. Il est prévu qu'elle s'achève en mai 2018. Cependant, en application de la Loi relative à la sécurité nationale (NSA), Chandrashekhar Azad peut être détenu sans inculpation ni jugement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois.**

Cela fait maintenant près de six mois que **Chandrashekhar Azad** est en détention administrative, sans avoir été jugé ni même inculpé. Son placement en détention administrative fait suite à la recommandation d'un conseil consultatif non judiciaire, qui a soumis aux autorités de l'Uttar Pradesh un rapport préconisant que Chandrashekhar Azad soit détenu pendant six mois, à partir du 2 novembre 2017.

Le 3 novembre 2017, Chandrashekhar Azad, fondateur de l'« Armée Bhim » (*Bhim Army*), une organisation de défense des droits des *dalits*, a été arrêté et placé en détention administrative en vertu de la Loi relative à la sécurité nationale (NSA), sur l'ordre du magistrat de district de Saharanpur. Ce texte permet de placer des personnes en détention administrative pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois pour des raisons, vaguement définies, de sécurité nationale et de protection de l'ordre public. C'est une loi répressive qui est utilisée dans plusieurs États indiens pour cibler des défenseurs des droits humains.

Des audiences consacrées à la détention administrative de Chandrashekhar Azad ont actuellement lieu devant le conseil consultatif compétent. Selon l'avocat de Chandrashekhar Azad, les autorités de l'Uttar Pradesh insistent pour qu'il soit maintenu en détention pendant une durée pouvant aller jusqu'à six mois lorsque prendra fin sa période de détention actuelle, en mai 2018.

La veille de son arrestation au titre de la NSA, Chandrashekhar Azad s'était vu accorder une libération sous caution par la Haute Cour d'Allahabad - il était détenu depuis son arrestation du 8 juin 2017. Il avait notamment été inculpé d'émeute, d'incitation à la violence et de destruction de biens publics, à la suite d'affrontements entre des manifestants *dalits* et des groupes de castes dominantes dans le district de Saharanpur (Uttar Pradesh, Inde). Ces troubles sont intervenus après que deux hommes *dalits* ont été tués et au moins 50 maisons *dalits* incendiées dans le village de Shabbirpur (district de Saharanpur, Uttar Pradesh) par des hommes appartenant à une caste dominante en avril et mai 2017. Selon certains médias, le juge qui a ordonné la libération sous caution de Chandrashekhar Azad a déclaré que les accusations portées contre celui-ci semblaient motivées par des considérations politiques.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de l'Uttar Pradesh de libérer immédiatement et sans condition Chandrashekhar Azad en mettant fin à sa détention administrative, et de le juger dans le cadre d'un procès équitable et conforme aux normes internationales relatives aux droits humains ;
- exhortez-les à veiller à ce que, en attendant sa libération, Chandrashekhar Azad ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez-leur de cesser de recourir à la détention administrative au titre de la Loi relative à la sécurité nationale ou de toute autre loi en vigueur.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 MAI 2018 À :

Premier ministre de l'Uttar Pradesh  
Yogi Adityanath  
Chief Minister, Uttar Pradesh  
Room No 306 (Third Floor)  
Lal Bahadur Shastri Bhawan,  
Lucknow, Uttar Pradesh 226001  
Fax : +91-522- 2239234  
Courriel : cmup@nic.in

**Formule d'appel : Dear Chief Minister, /  
Monsieur le Premier ministre de l'Uttar  
Pradesh,**

Directeur général de la police de l'Uttar Pradesh  
Sulkhan Singh  
Police Headquarters, Rana Pratap Marg,  
Dalibagh Colony, Butler Colony,  
Lucknow, Uttar Pradesh 226001  
Courriel : dgpcontrol-up@nic.in  
**Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,**

**Copies à :**  
Point focal pour les défenseurs des droits  
humains, Commission nationale des droits  
humains  
Deputy Registrar (Law) and Nodal Officer, Shri  
Srinivasa Kammath  
Manav Adhikar Bhawan, Block-C,  
GPO Complex, INA  
New Delhi, Inde  
Fax : +91-112-4651329  
Courriel : dr1.nhrc@nic.in

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 248/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa20/7431/2017/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## INDE. UN DÉFENSEUR DES DROITS DES *DALITS* EST TOUJOURS DÉTENU SANS INCULPATION

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Chandrashekhar Azad est le fondateur de l'« Armée Bhim » (*Bhim Army*), une éminente organisation de défense des droits des *dalits* (opprimés), dans l'Uttar Pradesh, qui milite contre la discrimination et la violence fondées sur la caste. Elle gère également environ 300 écoles pour les enfants *dalits* de cet État.

Les lois relatives à la détention administrative permettent de placer des personnes en détention sans inculpation ni jugement. Le droit international n'autorise la détention administrative que dans des circonstances exceptionnelles et lorsqu'elle est encadrée par des garanties strictes. En Inde, les lois administratives telles que la NSA sont souvent utilisées pour détenir des personnes pour des motifs vagues, au mépris des garanties du système ordinaire de justice pénale. La Cour suprême de l'Inde a qualifié le système de la détention administrative d'« illégal ». Amnesty International est opposée à toutes les formes de détention administrative.

Le système indien des castes se fonde sur des identités assignées correspondant à des groupes. Les *dalits*, ou « intouchables », occupent le bas de l'échelle du système des castes et sont souvent soumis à des discriminations et des violences fondées sur la caste par des membres des castes dominantes. En 2015, plus de 45 000 infractions visant des *dalits* ont été signalées dans l'ensemble du pays. Dans plusieurs États, les *dalits* se voient fréquemment interdire de pénétrer dans des lieux publics et des espaces sociaux, et sont victimes de discrimination dans l'accès aux services publics.

Nom : Chandrasekhar Azad  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 248/17, ASA 20/8191/2018, 10 avril 2018